

Les vrais principes de l'éducation chrétienne
Antoine Montfat sm, *Rappelés aux maîtres et aux familles*, 1875
Bernard Thomasset sm

Dans l'introduction est annoncée la parution à venir d'un deuxième livre qui portera le titre de *Pratique de l'éducation chrétienne*. Il paraîtra cinq ans plus tard, en 1880. Nous nous limitons à la lecture de celui-ci.

PLAN DÉTAILLÉ DE L'OUVRAGE

Introduction générale : Plus que jamais la foi doit présider à l'éducation de la jeunesse – Etat déplorable de l'éducation publique sans référence à la foi – Nécessité d'éducateurs chrétiens – C'est à eux, maîtres et familles, que l'ouvrage est destiné.

I – Considérations générales sur la mission de l'éducateur chrétien

1. But de l'éducation : former les enfants selon l'évangile.

C'est-à-dire : conduire les enfants au Christ, le faire croître en eux.

1^{er} caractère de cette mission : agir sur la vie du Christ dans les chrétiens à sa source, l'enfant (cf. développement ci-dessus pp.2-3).

2^{ème} caractère : l'action de l'éducateur s'étend à tout l'être :

Elle prend en compte toutes les facultés et toutes les disciplines tout en les référant à Dieu "qui leur donne toute leur force d'expansion". Exemples évoqués en sciences, histoire, lettres, arts.

La formation intellectuelle profite à la foi elle-même.

2. La jeunesse est l'espoir de l'Eglise.

Sollicitude de l'Eglise pour l'éducation de la jeunesse à travers l'histoire.

Sollicitude de l'Eglise en notre temps : l'action de Pie IX.

3. L'enfant a des dispositions favorables pour que cette formation porte fruit.

1. Accord des moralistes de l'antiquité et du christianisme pour le reconnaître.

L'âge de l'enfant est propice pour contracter de bonnes habitudes - Réflexion sur l'habitude, la grâce qu'elle représente, et son malheur si elle est mauvaise.

Cette facilité dans la jeunesse rend l'éducation fructueuse : les bonnes habitudes prennent plus vite et s'impriment plus profondément ; les habitudes contraires auront plus tard plus de difficultés à s'établir ; ne pas se décourager quand les habitudes de l'éducation semblent disparaître.

2. *L'autorité large et haute dont est investi l'éducateur* : Nature et but de l'autorité chrétienne - Besoins de l'enfance - Ressources que Dieu met à la disposition des éducateurs : talents, sagesse, expérience, à laquelle chacun doit concourir - L'autorité s'étend à la santé des enfants, à leur vie d'esprit et de cœur, à leur vie sociale, à leur vie spirituelle - Elle tient de la paternité, de la responsabilité sociale et du sacerdoce.

3. *La dignité de l'enseignement des lettres et des matières profanes* :

- L'Eglise est hautement concernée par cet enseignement, a toujours exercé son droit de contrôle et l'a toujours confié directement à des prêtres.
- Personne mieux que le prêtre ne peut donner l'enseignement profane d'une manière profitable à la foi.
- Le prêtre peut seul remédier au mal actuel de l'instruction et doit s'employer à le corriger : 1/ Le mal est dans l'indifférence, voire l'hostilité, par rapport à la foi avec lesquelles est donné l'enseignement. 2/ Les dangers pour les enfants.

4. Ce qu'en retirent pour eux-mêmes ceux qui exercent le ministère de l'éducation.

Ne jamais s'oublier soi-même quand on travaille au bien des autres ; besoin pour chacun de poursuivre sa propre éducation : goût de l'étude, habitude de l'attention et de la réflexion.

1. *L'enseignement bien donné* est pour le maître une excellente culture de l'esprit - pour bien former l'esprit des enfants, il faut l'avoir soi-même bien formé - important résultat pour l'amélioration de la jeunesse.

- 2 *Les habitudes de régularité et d'ascèse* de la vie de l'éducateur chrétien sont une salutaire discipline de la volonté et de la formation du cœur : Nécessité de poursuivre sa propre formation - Le dessèchement ne tient pas aux matières de l'enseignement, mais de l'esprit avec lequel on les enseigne - Cela vaut aussi pour l'enseignement de la théologie - Les antidotes : pratiquer l'humilité, l'abnégation, la charité, être hommes de prière, fidélité aux exercices religieux - Nécessité de l'exemple des maîtres en matière de discipline tant scolaire que personnelle pour que l'élève puisse y être aussi incliné.

II – Dispositions générales pour réussir dans l'éducation et devoirs communs à tous les éducateurs

Introduction générale : S'adressant à toute la personne de l'enfant, l'éducation exige le concours de plusieurs, soit dans la famille soit au collège - Tâches diverses, elles visent toutes à élever et à instruire et ont une foule de points communs - Nécessité d'être en accord sur le but et les principes d'éducation, maîtres et parents.

1. Dispositions générales requises de tous les éducateurs : 3 dispositions :

1. *La piété :* « un fonds solide de piété, à entretenir avec assiduité et amour. »

Nécessité de la piété pour l'éducateur :

1. « Voir tout en Dieu, c.à.d. comme venant de Dieu, et envoyé par lui ; tout rapporter à Dieu, attendre tout de Dieu : esprit de foi, pureté d'intention, humilité, confiance... Votre principale étude doit être d'acquérir l'esprit intérieur et de le conserver comme un trésor précieux".
2. Et pour le succès de sa mission envers les élèves : prier pour être éclairé, demander l'aide de Dieu, prier pour eux, considérer le Christ qui grandit en eux, demander de "les accepter tous" sans distinction, prier les âmes du purgatoire.

Moyens de conserver la piété : la régularité ; après l'attrait, acquérir l'habitude, demander la persévérance ; les exercices publics (oraison, messe, examen, lecture spirituelle, prière du soir) et ceux laissés à notre responsabilité (visite au St Sacrement, chapelet, confession, etc.).

2. *La science compétente,* à conserver et accroître par le goût de l'étude et la constance du travail :

- *Ce qu'il faut entendre :* une science commune à tous et exigée de tous : grammaire, latin, grec, questions générales d'histoire et de géographie, arith-métique usuelle ; la science spéciale à chacun ; posséder à fond tout ce qu'on a la charge d'enseigner.
- *A quels titres* doit-on acquérir la science compétente : conscience, honneur rendu à la mission du prêtre, ascendant sur les élèves, satisfaction personnelle.
- *Moyens d'acquérir et de conserver la science :*
 - . *Le travail :* nécessité ; dangers de la facilité naturelle ; manie ridicule d'en faire ostentation ; faux prétexte de manquer de temps ; tous les hommes d'étude ont eu à faire face à de nombreuses causes de surcharge et de dérangement.
 - . *La réflexion :* haute importance ; plus rare que le travail ; 2 principes : on ne doit étudier que pour devenir bon moralement et spirituellement, pour cela la réflexion est indispensable ; propos sur la vérité ; nécessité de la réflexion.
 - . *Le conseil :* très recommandé dans l'Écriture ; ressources fournies par la vie religieuse : directeur spirituel, supérieur, provincial en visite, préfet des études ; détails pratiques ; vouloir demander conseil.
 - . *Nécessité de ménager son temps et ses forces.*

Appendice : Les avantages du travail : grand honneur de l'homme ; honneur spécial du prêtre ; condition de la vertu : préserve de l'oisiveté, de l'ennui, exige la maîtrise des sens, est favorable à la piété.

3. *L'autorité*: comment elle s'acquiert et ce qui la compromet :

- *Nécessité de l'autorité*: condition d'une influence réelle sur les élèves ; les hommes, les enfants surtout sont portés à subir l'influence des autres ; des influences contraires à celle du maître.
- *Source de l'autorité et moyens de l'obtenir*:
 1. *Elle vient de Dieu*; y conformer ses pensées et son langage ; dévotion au Sacré Cœur pour y puiser douceur et humilité ; apport de la piété ; respecter soi-même l'autorité des supérieurs.
 2. *Moyens naturels d'obtenir l'autorité*:
 - . *Se faire craindre*, d'une "crainte révérentielle et affectueuse"... "résultat d'un zèle mêlé de force et de douceur, *suaviter et fortiter*".
 - . *Se faire estimer et respecter*, sentiments plus nécessaires que l'affection ; détails pratiques sur les moyens d'y parvenir ; paraître à la hauteur de ses fonctions.
 - . *Se faire aimer, ou plutôt se conduire de manière à être digne de l'être*: Dieu pour modèle ; détails pratiques ; se mettre en esprit dans les conditions où se trouvent les enfants pour discerner la conduite tenir envers eux.
 3. *Les défauts qui compromettent l'autorité*:
 - . *Défaut d'entente entre les maîtres*: vient du désir désordonné d'être aimé ; rivalités mesquines.
 - . *Défaut d'égalité d'humeur et de conduite*: ne jamais agir sous le coup d'une impression ; ceci n'exclut pas les différences exigées par la diversité des caractères et des circonstances.
 - . *Défaut de dignité et de tact*: les railleries, les réprimandes adressées à toute une classe, les épithètes injurieuses.

2. Devoirs communs à tous les éducateurs :

1. *A l'égard de l'œuvre commune*:

- . *Le dévouement*, qui implique estime et respect pour l'œuvre à laquelle on se dévoue, abnégation et courage pour le travail qu'elle réclame.
- . *Quelques situations concrètes*: circonstances imprévues (maladie d'un confrère, courant de mauvais esprit), le temps des vacances pour les jeunes qui restent, les intérêts matériels de la maison.
- . *L'épreuve du découragement, que faire*: s'accoutumer à juger des hommes et des choses avec indulgence, s'attendre à trouver des côtés défectueux dans les personnes et dans les œuvres, ne pas être jaloux des autres dans le succès, s'efforcer de devenir plus dévoué.
- . *Quelques points de détail importants*: exactitude, assister aux récréations autant que possible et se mêler aux jeux et aux conversations des enfants, accepter volontiers les services de supervision des maîtres laïcs.
- . Quant à ses fonctions propres, avant qu'elles ne nous soient affectées, *s'appliquer à l'indifférence*: "La perfection ne consiste pas à avoir de grands talents, ni de grands emplois, mais à suivre la volonté de Dieu et à faire valoir de son mieux, dans la charge qu'il nous confie, le talent qu'il nous a donné."

2. *Envers les supérieurs*: demande une attention sérieuse car très exposé aujourd'hui à la transgression et pourquoi ; pourquoi et dans quelles circonstances se manifeste l'esprit critique.

- *Devoir du respect*. Il doit être

- . *inspiré par l'esprit de foi*; malgré leurs défauts ; de l'inclination à supposer ou exagérer leurs défauts.
- . *fondé sur l'humilité*: les inférieurs ne sont pas en position pour apprécier leur conduite, les supérieurs ne sont pas toujours libres de donner les raisons de leurs actes, se garder de révéler les défauts qu'on croirait avoir remarqué chez eux.
- . *animé par la charité*: se montrer sympathique à leur charge, éviter d'être exigeant à leur égard.
- . *dilaté par la confiance*: s'ouvrir à son supérieur quand on est mal à l'aise avec lui, ouverture de cœur chaque mois.

- *Devoir de l'obéissance*:

- . *Haute importance, pourquoi*; concerne tout le monde.
- . *Ses qualités du point de vue de la vie des collègues*:
 - . *droite et sincère*: les procédés subreptices nuisent au bien commun ; ne pas interpréter les ordres au gré de ses désirs.
 - . *exacte et patiente*: le défaut d'exactitude cause un grand trouble dans la communauté ; le 'sacrement de l'heure présente' ; le bien qu'on *veut* faire gêne celui qu'on *doit* faire ; éviter la précipitation.
 - . *généreuse*.
 - . *entière*: ne jamais négliger les petites choses.

3. *Les maîtres entre eux – de la charité fraternelle* :

Une des vertus les plus nécessaires et les plus exposées dans la vie de l'éducation.

- *Le commandement de la charité fraternelle est capital*: fondement dans l'évangile.

- *Leurs obligations*:

- . *S'entraider*; applications détaillées à la vie des collègues.
- . *Se supporter et se pardonner mutuellement*; le Christ sur la croix ; le pardon caractéristique de l'amour chrétien ; le support du prochain est souvent affaire de justice, ses torts étant imaginaires ; considérations spirituelles
- . *Se prévenir mutuellement d'égards et de bons procédés*; la charité doit nous tenir et nous faire paraître unis ; éviter les plaisanteries qui font peine ; les égards réciproques à table.
- . *Les jugements téméraires et les médisances*; ont souvent plus de gravité qu'on ne pense ; gravité de la médisance portée sur des élèves ; des rapports, de leur caractère odieux, de leurs funestes résultats.
- . *Un mot des amitiés particulières*.

4. *Devoirs envers les élèves*: citation d'un article des constitutions qui réfère à l'attitude de Jésus envers les enfants et ajoute : "ils se souviendront qu'il est besoin d'user avec eux d'une très grande patience et douceur, ferme sans rigueur".

- *De l'amour pour les élèves et les qualités qu'il doit avoir*: comme le suppose le nom de 'pères' qui nous est attribué, il doit être :

- . *sincère*: "nous les aimerons quels qu'ils soient et quoi qu'ils fassent, même ingrats, même mauvais et incorrigibles... surtout au moment où il faut

punir" ; "nous nous plairons au milieu des enfants... nous nous sentirons bien avec eux".

- . *désintéressé*: vouloir leur bien, pour eux, sans chercher de retour, vérifier son intention ; de ceux qui mentent des témoignages d'affection et des compliments.

- . *prévenant*:

- . comme Dieu qui nous aime le premier ; prévenances nécessaires pour l'ouverture de leur esprit et de leur cœur ; en particulier quand des élèves commettent des fautes : "Jamais de mot blessant, ni de ton amer ; rien qui brise dans l'enfant le ressort de son courage ; rien qui atténue l'estime de lui-même ; rien qui lui ôte la confiance qu'il peut tout racheter par un humble aveu et un généreux effort. Quand il revient, qu'il nous trouve comme le père de prodigue, le cœur ouvert, le sourire sur le visage".

- . enclin à pardonner : quand il y a lieu de punir, se souvenir de sa propre faiblesse et se mettre à la place de l'enfant.

- . généreux.

- . *plein de bienveillance et d'encouragement* ; aimer à se montrer content ; supposer volontiers le bien dans les élèves.

- *Du respect pour les élèves*:

- . *Définition du respect*: "un composé de foi, d'estime, d'amour, d'admiration et de crainte" ; application à l'enfance ; importance du respect comme vertu sociale ; doit être réciproque.

- . *Titres de l'enfant au respect de l'éducateur*: l'appel du Christ dans l'évangile, la protection des anges, la tendresse de la Vierge Marie ; la crainte de le profaner.

- . *Devoirs détaillés du respect pour les élèves*:

- . *rien qui trahisse le moindre mépris*; pas d'affection particulière qui en viendrait à se traduire par des signes extérieurs ; modération à l'égard de chacun et comportement égal à l'égard de tous.

- . *éviter absolument toute familiarité*, intimité partielle et inconvenante : long développement sur les risques des affections particulières, l'attention vigilante à avoir en ce domaine et les prescriptions à observer rigoureusement.

- *De la patience à l'égard des élèves*: vertu apostolique par excellence.

- . *Nécessité et efficacité*:

- . explication spirituelle : Dieu n'intervient que là où nous sommes patients.

- . explication naturelle : seule la patience peut réussir à former l'enfant à la vertu, à faire pénétrer l'enseignement de manière heureuse (conditions successives du bon enseignement : fixer l'attention, faire comprendre, réfléchir et conserver), à réprimer avec profit ; petit examen des fautes contre la patience.

- . *La patience doit s'inspirer de l'esprit d'abnégation et de sacrifice*; cet esprit seul peut inspirer l'obéissance patiente aux règlements et aux programmes d'où provient le bien final ; détails pratiques ; ne pas craindre de trop se dévouer, désirer faire toujours mieux ; conclusion.

QUELQUES NOTES SUITE A LA LECTURE DE CET OUVRAGE

- ✓ Antoine Monfat sm a publié deux ouvrages : *Les vrais principes de l'éducation chrétienne*, 1875, 350 pages (réédition en 1880) et, comme complément au premier, *La pratique de l'éducation chrétienne*, 1878, 494 pages (réédition en 1883) qui vise à proposer les implications éducatives et pédagogiques. Le premier volume présente les fondamentaux du projet d'éducation mariste : en cela il est particulièrement important. L'étude du deuxième volume devrait en confirmer et enrichir l'intérêt.
- ✓ Le public visé est explicitement ouvert. Le titre de l'ouvrage le dit : "*Les vrais principes d'éducation chrétienne rappelés aux maîtres et aux familles*", et Monfat précise dans l'introduction qu'il est destiné « à tous les éducateurs... soit parmi les prêtres séculiers, soit dans les rangs des laïques ». Manifestement cependant, *il est d'abord destiné aux collèges maristes et à ceux qui y travaillent*: Monfat cite *au fil des pages pas moins* de 13 articles entiers des *Constitutions de la SM* de 1872 en 16 occurrences (pp. 17, 18, 54, 116-117, 128, 140, 143, 180, 243, 249, 251, 256, 257, 292, 320, 331). Notons ici, cela est important, qu'il considère les familles et les maîtres laïcs comme naturellement concernés par l'œuvre commune et appelés à collaborer dans un même esprit d'éducation.
- ✓ Le premier volume est en réalité *un vrai traité d'éducation mariste*. *Un traité d'éducation*: il développe une réflexion charpentée, nourrie de multiples citations bibliques, patristiques et d'auteurs divers (classiques latins et grecs, auteurs contemporains dont plusieurs ayant traité de l'éducation) qui tisse ensemble philosophie, théologie, spiritualité, éthique, conduite éducative et pédagogique. *Un traité mariste*: il est écrit à la demande du père Favre, supérieur général, à l'époque même où s'est tenu le chapitre de 1872 qui a voté les constitutions ; il inclut notamment 13 articles entiers des constitutions de 1872 qui viennent d'être approuvées.
- ✓ Monfat écrit ce livre *depuis le collège de Senlis* dont il est supérieur¹, "un jour néfaste", dit-il, et il précise en note : "27 septembre 1870"² (p. 119). Plus loin, il cite et commente, à propos « de l'autorité et des moyens de l'obtenir », deux adverbess en latin qu'il mentionne comme condensant bien l'esprit mariste en éducation : ils sont encore maintenant la devise du collège St Vincent : « *suaviter et fortiter* » (p. 208).
- ✓ *Parmi les nombreux auteurs* qu'il cite au fil de son ouvrage, deux reviennent très souvent dont il cite beaucoup d'extraits, et parfois très longs :
 1. Un certain P. Judde : *Instructions sur les devoirs d'un professeur* (cf. pp. 131, 179-180, 213, 221-222). Ce jésuite du XVII^e siècle a beaucoup écrit en matière de spiritualité et a été une référence reconnue jusqu'au XIX^e siècle ; le père Colin, nous le savons, l'avait dans sa bibliothèque personnelle et s'en est très probablement inspiré dans ses *Avis aux maîtres*.
 2. Plus encore, le P. Millot sm dont Monfat extrait de nombreuses citations d'un « recueil qui porte la date de Belley, 1838 » (p. 125, note), sans en mentionner le titre (cf. pp. 125-126, 129, 145, 209-211, 217, 281-283, 309, 321, 337) et qu'il qualifie une fois de "précieux". Il importe de noter que ce recueil a été écrit dans les années qui ont suivi la prise en charge du collège de Belley, par ce Millot qui y était préfet et qu'affectionnait

¹ Les Maristes ont pris la direction du collège Saint Vincent depuis un an.

² Jour de capitulation de la garnison française de Strasbourg devant les armées allemandes.

particulièrement Colin ; il l'a très probablement écrit sous son inspiration et sa supervision. On ne trouve pas trace de cet ouvrage dans les archives de la SM.

- ✓ La 2^{ème} édition de 1880 comporte très peu de modifications par rapport à la 1^{ère}. Les modifications, faites dans un but de diffusion plus large, visent essentiellement à ne plus donner l'impression de s'adresser à la congrégation mariste ; elle conserve toutefois l'ensemble des citations des constitutions, sauf une dans l'introduction, qu'il remplace par une citation des constitutions de la Société de Jésus (p. 17). Ainsi, il remplace 'notre règle' par 'les constitutions religieuses' ou par 'les constitutions de la SM' (pp. 116, 128, 249), ou 'les constitutions de la SM' par 'de sages et paternelles leçons' (p. 292), 'le religieux' par 'le prêtre' (p. 124), etc.
- ✓ *Dans une intéressante introduction*(p.5-15), Montfat
 - déplore le contexte civil et religieux de son temps : "la société civile s'est séparée de la société religieuse et s'est dite *sécularisée*³ (sic)" et le religieux est relégué "à l'intérieur de l'âme et à l'intérieur du temple". De ce fait, les enseignements se démarquent de toute référence religieuse, le catéchisme et les actes religieux sont réduits à quelques heures dans les programmes officiels, "la jeunesse sort des collèges de l'Etat indifférente ou hostile".
 - dit la nécessité d'une *éducation de la jeunesse fondée sur une vision de foi* et d'adultes chrétiens qui s'y engagent, *maîtres et parents dont il réclame l'implication*. C'est à eux qu'il destine son ouvrage.
 - justifie l'emploi, nouveau semble-t-il, qu'il fait du terme '*éducateur*' (jusqu'à présent on ne parlait que de 'maîtres'), terme qui, précise Montfat "n'a pas encore reçu plein droit de cité dans la langue, mais qui le mérite" (cf. p. 10, note développée). Plus loin, il commente l'étymologie du mot : "*Auctor* vient de *Augere*, dit-il. L'autorité... est une délégation de Dieu qui daigne appeler l'homme à concourir à son œuvre créatrice et conservatrice" (p. 80). Dans *La pratique de l'éducation chrétienne*, Montfat reprendra la réflexion sur le sens de ce terme (p.14-15) qu'il complètera, à partir de l'étymologie toujours, en développant le sens du terme '*Elever, Elève*' (p.15-17).
- ✓ Très intéressante aussi *la mission de l'éducateur* telle qu'il la présente dès l'introduction de son ouvrage (p.17 à 26) : "former les enfants selon l'évangile", reprenant l'expression de l'article des constitutions de 1872 consacré à l'éducation⁴. Montfat fonde cette mission :
 - . sur le fait que *Jésus a voulu s'identifier avec les enfants*(Mc 9,34) comme il l'a fait avec les plus éprouvés et les plus démunis (Mt 25),
 - . *sur le mystère de l'incarnation* au travers duquel "Jésus a voulu d'abord commencer par l'infirmité de cet âge sa vie divine sur terre : il en a connu par sa propre expérience la dépendance et les besoins, abandonnant... à Marie le soin de le faire grandir lentement à travers les dangers et le dénuement de l'enfance, de l'adoles-cence et de la première jeunesse",
 - . *sur l'exemple enfin qu'il a donné de sa sollicitude particulière pour les enfants*(Mt 19).

Montfat poursuit : « C'est à des hommes destinés à devenir tels que s'adresse ce traité, à des hommes qui doivent inspirer de Jésus-Christ tous les jugements et leur conduite... La parole qui nous a donné notre mission à nous, éducateurs, c'est la Parole qui met en quelque sorte le Sauveur dans l'enfant ; l'acte qui doit exciter en faveur de notre œuvre tout ce que nous pouvons avoir de moyens, c'est l'ineffable condescendance du Verbe jusque vers l'enfant qu'il

³ J'ai été surpris de trouver ce concept, d'ailleurs mis en italiques par l'auteur, dont le commentaire manifeste une compréhension assez proche, dans un contexte différent bien sûr, de celle qu'on lui donne aujourd'hui. Déjà la situation sociologique culturelle et religieuse que nous connaissons aujourd'hui était déjà bien engagée et les questions que nous nous posons étaient déjà un peu les leurs.

⁴ Concernant cet article des constitutions de 1872 sur l'éducation, cf. mes notes sur le *Commentarium De puerorum educatione in collegiis* écrit par Raffin.

embrasse et bénit. Voilà ce qui autorise nos constitutions à appeler l'éducation *œuvre céleste* et *mission apostolique*... L'éducation selon l'Évangile, c'est la mission de faire venir les enfants à Jésus-Christ et de s'employer à maintenir, à préserver et à accroître sa divine présence en eux. »

« La devise de l'éducateur chrétien », continue-t-il, c'est la parole de Paul qu'il applique à l'éducation : "Je suis pour vous en nouveau travail de vie jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous" (Gal 9,19). Monfat relie cette visée à ce que l'apôtre Paul développe par ailleurs de l'intimité de l'union que le Christ veut établir avec les hommes, en le citant abondamment, "cette union si étroite, qu'elle nous fait membres de son corps mystique et nous compose en quelque sorte de sa chair et de ses os." (Eph 5,30) – "Est-ce que nous nous méconnaissons-nous-mêmes, oubliant que Jésus-Christ est en nous ?" (2 Cor 12,5) – "Le baptême nous a greffés et plantés en Jésus-Christ ; il nous a ensevelis en lui ; il nous a plongés tous ensemble en l'unité de son esprit et de son corps ; il nous a revêtus et enveloppés de lui." (Rom 11,6) "Notre vie, en partant de ce germe divin, doit se transformer en la sienne, au point que nous puissions dire : "Ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi." (Gal 3) Ainsi transfigurée, il faut "qu'elle croisse sans cesse, par toutes ses puissances, jusqu'à ce qu'elle atteigne la mesure de participation à la vie de Jésus-Christ" que le Père nous a destinée. » (Eph 4) ... Montfat poursuit : « Le rapprochement de ces textes de saint Paul nous aide à mieux comprendre... le mystère de son identification à la personne des enfants. (...) C'est bien lui que nous pouvons, que nous devons voir vivre en eux ; il est né en eux par le baptême, il veut en eux "grandir en sagesse en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes." Mais il daigne réclamer notre concours ; et il veut bien nous faire partager la gloire de cette transformation en Lui-même. »

✓ Les thèmes majeurs que développe l'ouvrage :

1. *Au fondement, une profonde vision de foi* qui donne à la tâche d'éducation toute sa raison d'être et sa portée : "*opus caeleste*" (cf. § ci-dessus) :
 - . un Dieu qui crée l'homme pour la vie et qu'il destine à vivre de lui,
 - . un Dieu qui montre une prédilection, que révèle Jésus, pour les enfants parmi tous ceux qui sont faibles, déshérités, menacés,
 - . un Dieu qui associe l'éducateur à son acte de création, l'appelant à se mettre au service de la croissance de la vie des enfants, à développer et à libérer en eux la vie même du Christ. Cf. cette citation de Gal 9,19, extraordinaire dans sa traduction, que Monfat applique à ce qui doit inspirer les éducateurs : "Je suis pour vous en nouveau travail de vie jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous".
2. L'objet de l'éducation, bien plus que le seul enseignement, qui concerne l'esprit, *concerne de ce fait toute la personne de l'enfant*, la vie du cœur et de l'âme aussi. Il est de :
 - . fortifier le caractère de l'enfant, sa volonté, développer en lui une discipline intérieure, et non la seule discipline extérieure, créer en lui "de puissants ressorts",
 - . lui donner les moyens de grandir dans la foi,
 - . l'exercer aux luttes du monde par l'effort et le sacrifice, l'aider à avoir des convictions et à les suivre,
 - . développer sa vie sociale, "la lutte contre l'égoïsme au profit de la justice",
 - . lui permettre de devenir un citoyen utile, "engagé pour la cause du bien", "d'être dans le monde sel et lumière".
3. Ainsi l'éducateur a *une authentique mission d'Église* que Monfat, reprenant les constitutions de 1872, qualifie de "*grande ministerium, opus vere apostolicum*". Ceci exige de l'éducateur/enseignant :
 - . "*un solide fonds de piété*": "tout rapporter à Dieu" et "prier" pour l'accomplissement de sa mission,

- . *"la science compétente"*: un engagement professionnel avec toutes ses exigences : préparation, méthode, pédagogie, trauvilles pour "vivifier et rendre intéressantes les matières", implication des élèves par l'émulation, attention personnalisée aux enfants prenant en compte les défauts et les qualités de chacun, les situations et les besoins... un engagement qui exige une parfaite connaissance de sa matière, une discipline personnelle, un travail approfondi, une vie exemplaire pour les élèves...
 - . *"l'autorité"*, indispensable pour une influence réelle sur les élèves ; loin de "ces âmes hautaines et dures qui se plaisent à être redoutées, qui ne procèdent que par rudesse et par menaces, qui ne parlent que de châtimeut et d'expulsions... moins que tout autre, l'humble et douce société de Marie pourrait les avouer pour ses enfants", il appelle des hommes qui sachent "se faire estimer et respecter", dont la crainte qu'ils inspirent soit "révérentielle et affectueuse... "résultat d'un zèle mêlé de force et de douceur, *suaviter et fortiter*, dans une heureuse combinaison où la force reste le plus souvent latente et se borne à se faire pressentir" (p.208).
4. L'autorité étant posée comme cadre nécessaire pour de bonnes conditions d'éducation dans la vie des groupes, Monfat énonce et commente, sous le titre de "Devoirs envers les élèves", *de nombreuses attitudes* exigées de l'éducateur, plus indispensables encore selon lui au développement de l'enfant. Les mots reviennent très souvent, et font parfois l'objet de chapitres entiers, de :
- . dévouement, désintéressement, abnégation,
 - . respect (proscrire les paroles inconvenantes, les relations privilégiées, faire justice, savoir reconnaître ses torts...),
 - . amour pour les élèves, "supposer le bien dans les élèves",
 - . attention spéciale à ceux qui ont le plus besoin d'être en confiance ("accroître l'amour pour tous sans exception", "veiller à ne pas laisser de côté ceux qui sont rebutés, aigris, malheureux"...),
 - . proximité des enfants ("se plaire au milieu des élèves", "partager leur gaité et leurs jeux"),
 - . patience, bonté (... "épanouir notre bonté"),
 - . sollicitude, bienveillance, encouragement⁵
 - . mansuétude, patience, inclination à pardonner...

C'est ici que la formule *"suaviter et fortiter"* prend toute sa force. L'insistance de Monfat pour cette constellation d'attitudes qui tempère sans cesse ce qu'il dit par ailleurs de la nécessaire autorité ne serait-elle pas la particularité mariste de son propos ?

5. Dernière exigence de Monfat sous le titre "Devoirs communs à tous les éducateurs" : former, nous dirions aujourd'hui, *une communauté consciente d'être attelée à une même œuvre et faisant corps pour cela*. Il développe trois exigences :
- *Le dévouement à l'œuvre commune*: le bien de l'ensemble prime sur les fonctions propres à chacun. Il appelle à estimer et à aimer la maison où l'on est engagé, à faire équipe, à refuser "la tendance au *petit coin*"; à se mêler aux jeux et aux conversations des enfants, à porter le souci des intérêts matériels de la maison, à être indulgent envers les défauts des autres, à se rendre service, à accepter de se proposer quand il y a des besoins...

⁵ De son côté, Raffin, dans son commentaire sur les constitutions écrit à la même époque, appellera les éducateurs à "bénir toujours et partout" ; il développera aussi la "modestie" parmi les vertus essentielles qu'il doivent cultiver.

- *Le respect de ceux qui ont l'autorité*: celui-ci doit être "inspiré par l'esprit de foi, malgré leurs défauts... fondé sur l'humilité... animé par la charité... dilaté par la confiance". Indispensable au bien commun car il conditionne l'unité de la maison, il appelle une obéissance sincère au supérieur, l'exactitude à ses obligations professionnelles (exactitude qu'il qualifie de "sacrement de l'heure présente"), la générosité dans les difficultés, entière jusque dans les petites choses...
- *La charité fraternelle*, "une des vertus les plus nécessaires et les plus exposées dans la vie de l'éducation": fondé sur le commandement évangélique, il appelle à s'entraider (suivent des applications détaillées à la vie des collèges), à se supporter et à se pardonner mutuellement (souvent affaire de justice, les torts de l'autre étant imaginaires), à se prévenir mutuellement d'égards et de bons procédés (il est très important de se tenir et de paraître unis, éviter les plaisanteries qui font peine, égards réciproques à table...), à refuser les jugements téméraires et les médisances qui "ont souvent plus de gravité qu'on ne pense", que ce soit sur les professeurs ou sur les élèves.



En guise de conclusion, je pense que nous avons dans cet ouvrage, auquel il faut certainement associer celui qui lui fait suite, un trésor inexploité.

On s'est beaucoup référé, avec raison, aux *Avis aux maîtres* du père Colin et à quelques propos du fondateur transmis par Mayet pour comprendre la vision mariste de l'éducation. Il faut aussi selon moi considérer, et c'est peut-être plus important pour comprendre la pensée mariste sur l'éducation, ces deux livres du père Monfat. Ils sont en effet rédigés après 40 ans d'expérience éducative alors que la Société connaît depuis 25 ans un accroissement important du nombre des collèges et a évidemment approfondi le sens mariste de cet engagement. Au moment de son édition, le père Colin, qui meurt la même année, vient de rédiger les constitutions qu'a entérinées le chapitre de 1872, constitutions auxquelles, un an plus tard, le même chapitre décide d'intégrer les 15 articles "*De puerum educatione in collegiis*", première expression sur l'éducation développée dans des textes législatifs.

A ces ouvrages, il faut certainement ajouter un Commentaire du père Raffin sur ces mêmes articles, écrit dans ces mêmes années et qui n'a jamais été exploité. Il n'existe de ce commentaire qu'une version manuscrite, en trois cahiers et scannée, aux archives de la Maison Générale. Une lecture partielle de ces cahiers donne à penser que nous avons dans ce document aussi un réel approfondissement de la pensée mariste sur l'éducation.

La Société a manifestement éprouvé le besoin à ce moment de mettre en mots tout le capital de ces années maristes pour continuer d'en inspirer la Société. Les écrits de Monfat et de Raffin offrent ici une pensée très élaborée, argumentée et appliquée. Il faut ajouter que tant le premier qui avait reçu commande du père Favre, que le second comme supérieur de séminaire, avaient une autorité réellement reconnue. Autant de raisons pour penser qu'il y aurait bénéfique à exploiter aussi ces sources, d'autant que les questions posées par nos auteurs et les perspectives qu'ils développent semblent rejoindre bien des préoccupations qui sont les nôtres aujourd'hui, et peut-être à leur reconnaître une autorité.

